

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2009 ajournée au 1^{er} octobre 2009, du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue au lieu ordinaire des séances au centre administratif, 111, 4^e Avenue, à 16 h 30, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur le maire Denis Laporte :

Françoise Cormier
André Picard
Mario Lasalle

Étaient absents :

Daniel Leblanc
Jean Brousseau
Gaétan Riopel

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

317- 2009

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

R 318-2009

MODIFICATION — ACHAT D'UN JEU D'EAU POUR INSTALLATION DANS UN PARC

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree adoptait le 28 septembre 2009 la résolution R 307 - 2009;

ATTENDU QUE lors de la présentation des soumissions il y avait possibilité, d'ajouter un élément au jeu d'eau soit une fleur No1;

ATTENDU QU'après réflexion le conseil municipal désire ajouter le nouvel élément au jeu d'eau;

Le conseil prend connaissance des 2 soumissions sur invitation qui ont été déposées pour l'acquisition d'un jeu d'eau incluant 8 éléments, plus une borne d'activation et un centre de commande.

Fournisseur	Techno Playground inc.	Formes et jeux
Prix (taxes en sus)	110 432,00 \$	87 605,96 \$

ATTENDU QUE l'entreprise formes et jeu est quand même le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle et unanimement résolu par les conseillers :

DE modifier la résolution R 307-2009 afin d'y inclure un 8^e élément, soit la fleur No1;

D'accorder le contrat à l'entreprise « Formes et jeux » pour la somme de 87 605,96 \$ (taxes en sus et installation non incluse) selon la soumission du 28 septembre 2009 (# ref. 6553).

ADOPTÉ

R 319-2009

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROJET QUÉBEC EN FORME

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait le 14 septembre 2009 la résolution R 281-2009 mandatant le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'engagement à titre de mandataire financier de l'organisme *Comité d'action jeunesse de Joliette Sud* pour Québec en Forme;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier pour signer tous les autres documents, tels que la convention de subvention et le contrat de travail de la coordonnatrice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Pierre Rondeau à signer, pour et au nom de la municipalité les documents relatifs au projet Québec en Forme.

ADOPTÉ

R 320-2009

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE - SEMAINE DE TRAVAIL DE 3 JOURS POUR UN SALARIÉ JOURNALIER

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait le 28 septembre 2009 la résolution R 312-2009 donnant son accord de principe pour une semaine de travail de 3 jours au salarié journalier Michel Desgagnés;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de lettre d'entente présenté par le directeur général;

ATTENDU QUE le syndicat des employés municipaux de Crabtree a fait connaître verbalement son intention de signer le projet de lettre d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le maire Denis Laporte et le directeur général et secrétaire-trésorier Pierre Rondeau à signer, pour et au nom de la municipalité le projet de lettre d'entente dès que la municipalité aura reçu la réponse écrite du syndicat.

ADOPTÉ

R 321-2009

AUTORISATION DE NÉGOCIATION AVEC VIDÉOTRON LTÉE POUR ACCORD FINANCIER CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE TOUR POUR TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait le 14 septembre 2009 la résolution R 296-2009 exemptant le projet soumis par Vidéotron ltée de la consultation publique, tel que prévu en vertu de la procédure CPC-2-0-03 d'Industrie Canada;

ATTENDU QUE suite à deux rencontres avec monsieur Jean Labelle de la firme URBACOM, représentant la compagnie Vidéotron ltée dans le dossier de location du terrain, le conseil désire présenter une offre à Vidéotron ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise, appuyé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le maire Denis Laporte à négocier une entente avec les

représentants de Vidéotron Ltée;

DE mandater le maire et le directeur général pour rédiger une proposition d'accord financier tel qu'entendu entre les membres du conseil municipal.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 15.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier